EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL



Capitale européenne de la chasse et de la nature Capitale internationale de la trompe de chasse

Présents:

Didier NEUVENS, Bourgmestre;

Laurent BREUSKIN, Laura DEVEL, Pierre-Alexis ROLAND, Séverine PIERRET, Echevins:

Philippe GILSON, Président du CPAS (voix consultative);

Patrick PIERLOT,
Pierre HENNEAUX,
Anne HENNEAUX,
Dominique
BOSENDORF,
Joseph MARCHAL,
Kévin DEBOURSE,
Margaux LEONARD,
André ADAM,
Adrienne DERNIER,
Adrien LAFFINEUR,
Sébastien
BONMARIAGE,
Gilles DABE,
Conseillers;

Frédéric LEROY, Directeur général

Service traitant : Mandataires Agent traitant : Frédéric LEROY

Séance du 20 février 2025

OBJET : Adoption de la Déclaration de Politique Communale 2024-2030

Le Conseil Communal réuni en séance publique :

Vu l'article L1123-27 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :

I § 1er. Dans les deux mois après la désignation des échevins, le collège soumet au conseil communal une déclaration de politique communale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques ainsi qu'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations en la matière.

I La déclaration de politique communale est valable pour toute la durée de la mandature sauf en cas d'adoption d'un nouveau pacte de majorité et de renouvellement complet du conseil communal.]

Après adoption par le conseil communal, cette déclaration de politique communale est publiée conformément aux dispositions de l'article L1133-1 et de la manière prescrite par le conseil communal. Elle est mise en ligne sur le site internet de la commune.

Vu les résultats des élections du 13 octobre 2024 ;

Vu l'adoption le 02 décembre 2024 d'un pacte de majorité, l'installation d'un nouveau Conseil communal, du Bourgmestre et des échevins ;

Considérant la déclaration de politique communale déposée par les groupes de le majorité Dyn@m'IC, Borq et Villages et Agissons Ensemble ;

Après en avoir débattu ;

Sur proposition du Collège communal;

ADOPTE par 9 voix "Pour" et 8 voix "Contre" (P. PIERLOT, P. HENNEAUX, A. HENNEAUX, K. DEBOURSE, M. LEONARD, A. ADAM, A. DERNIER, A. LAFINEUR)

Art.1

La Déclaration de Politique Générale telle que rédigée :

NOTE DE POLITIQUE COMMUNALE 2024-2030

Objectif: Plan stratégique communal 2024-2030.

Contexte:

Cette note de politique communale vise à détailler les objectifs prioritaires et les actions à entreprendre dans les années à venir pour assurer un développement harmonieux et durable de la commune. Ce plan repose sur des engagements forts en matière de qualité de vie, de sécurité, d'éducation, d'infrastructure et de consultation citoyenne.

1. CONSULTATION & PARTICIPATION CITOYENNE

 Objectif: La société change très vite et la politique n'évolue que très peu! Il faut restaurer la confiance et rendre leur place aux citoyens et associations. Les jeunes doivent devenir des acteurs de changement et construire leur avenir, nous devons les y aider en leur donnant des outils pour s'exprimer.

Actions:

Modification du ROI du Conseil Communal pour réserver du temps de parole aux citoyens et associations locales.

Diffusion des Conseils communaux sur le net : You Tube ou autres à définir. Mise en place d'une assemblée citoyenne et villageoise consultative. Utilisation d'une plate-forme de consultation citoyenne et associative pour le choix et le lancement des projets.

Rafraîchissement des panneaux d'affichages et boîtes à idée (// avec site internet).

Maintien et extension des budgets participatifs.

2. COMMUNICATION & TRANSPARENCE

• **Objectif**: La communication et la transparence deviennent des enjeux majeurs, il faut renforcer le dialogue entre la commune et ses habitants à travers une communication pertinente et continue sans oublier de renforcer l'image de la Ville, de ses villages et de leurs atouts.

• Actions:

Vers les citoyens :

Utilisation de divers canaux de communication (réseaux sociaux, réunions publiques, bulletins communaux) pour assurer une interaction régulière avec les citoyens.

Distribution mensuelle de l'info communale.

Simplification du site internet pour améliorer les services en ligne. Centralisation des informations sur les évènements : stages, associations, commerces, médecins ...

Mise en place d'un référent citoyen pour le signalement rapide et aisé des problèmes relatifs à l'espace public (arbres déracinés, trous, avaloirs bouchés...).

Le cas échéant, utilisation de l'application « https://www.fixmystreetwallonie.be «

Vers l'extérieur de la commune :

Amélioration de la communication externe de la Ville ;

Retour sur les évènements par divers canaux (capsules vidéo, reportages, ...) ; Promotion des commerces locaux, du sport et de la culture.

3. SÉCURITÉ : DEVOIR FONDAMENTAL

• **Objectif**: Offrir la sécurité à tous nos concitoyens constitue un devoir fondamental. Développer une politique de prévention en utilisant les nouvelles technologies est une façon d'y arriver

Actions:

Encouragement des actions de prévention pour réduire les risques d'insécurité ;

Distribution du règlement communal de police à chaque citoyen ;

Développement et renforcement du réseau de vidéosurveillance;

Augmentation des heures de travail de l'agent constatateur;

Révision de la problématique de l'éclairage la nuit ;

Etablissement d'un plan d'entretien des routes, trottoirs, caniveaux, avaloirs et espaces communs ;

Amélioration de l'accessibilité aux PMR notamment au centre-ville.

Réduction des zones plus accidentogènes.

4. PROPRETÉ VILLE ET VILLAGES

• **Objectif**: L'image ou l'opinion sur un lieu se fait souvent au premier coup d'œil. Améliorer l'image de la commune par une propreté accrue constitue une priorité dans les villages et quartiers de la ville.

Actions:

Sensibilisation des citoyens par la mise sur pied de campagnes de nettoyage; Réaménagement de certains espaces publics et création d'espaces verts conviviaux; (places et placettes avec plantation et mobilier urbain de qualité) Placement de carrelages cendriers en ville.

Installation de bornes à déjections canines – sensibilisation des propriétaires de chiens.

5. PETITE ENFANCE et ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE

- Objectif: L'avenir de notre société passe par les enfants, nous leur devons leur offrir et soutenir un environnement éducatif inclusif et de qualité
- Actions:

Développement de la capacité d'accueil de la petite-enfance : soutien à la crèche et aux accueillantes indépendantes ;

Adaptation des services d'accueil extrascolaire :

Extension de l'offre en matière de plaine de vacances :

Maintien d'un accueil extra-scolaire de qualité;

Développement des activités à des prix démocratiques pour en garantir l'accessibilité financière à tous.

6. ENSEIGNEMENT

• **Objectif :** « Tête bien pleine, tête bien faite » ; la qualité de la pensée est bien plus importante que la quantité de connaissances. Un enseignement communal de qualité doit contribuer à prouver la véracité de cet adage.

• Actions:

Soutien aux initiatives pédagogiques proposées et mises en œuvre par les enseignants dans les différentes implantations ;

Renforcement du lien entre les enseignants, les accueillantes extrascolaires et les parents pour une meilleure collaboration éducative :

Valorisation de l'enseignement intégrant des approches pédagogiques alternatives, inclusives et immersives ;

Exploitation et expansion des outils numériques afin d'enrichir les apprentissages ;

Promotion d'une alimentation saine et des activités sportives à l'école.

Ouverture aux langues régionales avec le programme « Ma commune dit Aye » Multiplication des activités pédagogiques extérieures grâce à l'utilisation du bus communal pour les déplacements des enfants

Poursuite de l'amélioration et de la rénovation des infrastructures

7. AÎNÉS

• **Objectif**: Nos aînés ont tous contribué à ce que nous sommes aujourd'hui, nous devons leur assurer un soutien renforcé quand ils en auront besoin.

Actions:

Création d'une maison communautaire comme lieu de rencontre afin d'augmenter les possibilités d'activités offertes aux aînés ;

Maintien du Home Herman et diversification de son offre par la création d'une résidence-service.

Modernisation des abords de la maison de repos pour créer des endroits conviviaux de rencontres familiales ou intergénérationnelles et de favoriser les excursions des résidents.

Suivi des soins en concertation avec les familles en organisant des réunions d'évaluation régulière.

Amélioration du suivi des aînés maintenus au domicile par des visites régulières du CPAS

Révision des aides financières communale au CPAS suite à un audit ; Soutien des actions du conseil consultatif communal des aînés et des associations d'ainés

8. ADMINISTRATION & PERSONNEL

• **Objectif**: Le déménagement vers la Cité Administrative de Saint-Hubert sera l'occasion immanquable de moderniser les services administratifs et notamment d'améliorer leur accessibilité pour une plus grande inclusion.

Actions:

Réussite du déménagement vers les nouveaux bureaux

Mise en place de services supplémentaires « SMART CITY »;

Reconnaissance du travail effectué et présence sur le terrain pour créer une dynamique constructive et une émulation collective ;

Ecoute, respect et communication au sein des équipes ;

Mise en place d'un plan de formation et de développement du personnel pour plus de polyvalence ;

Permanence villageoise ou possibilité de rendez-vous ;

Développement des synergies commune-CPAS pour la réalisation d'économies d'échelle.

g. **CULTURE - HISTOIRE**

 Objectif: La culture est la « grande oubliée » depuis des années à Saint-Hubert. Il faut lui rendre sa place et profiter de notre patrimoine exceptionnel et, de notre histoire pour en faire une nouvelle priorité à Saint-Hubert

Actions:

Développement d'un pôle culturel dans l'Hôtel de Ville vu le départ prochain des services administratifs.

Scission de l'ASBL Sports et Culture en profitant de l'opportunité « Tiers-Lieu » afin d'avoir un véritable outil pour le développer de la culture à Saint-Hubert. Promotion de l'académie de musique et des différentes initiatives se basant sur l'histoire de Saint-Hubert.

Réunion des artistes, artisans, associations et comités de village en fédérant leurs actions

Création d'un évènement culturel annuel

10. TRIPLE JUBILÉ

- Objectif: Les fêtes organisées de 2025 à 2027 à Saint-Hubert sont une occasion unique pour la Ville de revaloriser son image. Il est impératif de réussir l'organisation de ces célébrations mémorables pour ce triple jubilé.
- Actions:

Planification d'événements pour marquer cette occasion. Amélioration de la collaboration avec l'ASBL créée à cette occasion ; Soutien à l'organisation d'événements pour ces jubilés.

11. PARC À GIBIER

• **Objectif**: Notre cité est le centre d'un grand massif forestier à faire découvrir par petits et grands. Disposer d'un parc à gibier attractif et accessible à tous est une belle promotion pour notre commune.

Actions:

Attention plus grande au quotidien pour son entretien et le bien-être des animaux qui s'y trouvent ;

Aménagement du parc pour y inclure un centre de soins pour la faune sauvage (CREAVES).

12. SPORT

• **Objectif**: Ne dit-on pas que le sport, c'est la santé! Disposer de belles infrastructures sportives permet d'encourager l'activité sportive pour tous les citoyens et contribue à la notoriété de la Ville.

Actions:

Réalisation d'un audit des infrastructures sportives et y effectuer les réparations urgentes. Optimalisation des consommations énergétiques dans toutes les infrastructures sportives.

Soutien accru des clubs sportifs !

Conception d'une vision globale d'investissement dans les infrastructures sportives afin de répondre aux besoins des clubs de l'entité en envisageant par exemple l'intégration d'un Paddle à d'autres sports de raquettes ; Mise en œuvre du projet de rénovation des installations du RFC Saint-Hubert ; Promotion des espaces multisports en plein air dans les villages ; Mise en place d'un parcours santé.

13. LOGEMENT

• **Objectif**: Le logement est une des préoccupations majeures de tout un chacun, il constitue en plus une part importante du budget familial. Une commune comme la nôtre qui se veut attractive doit assurer une offre de logement abordable pour les jeunes et les familles.

Actions:

Maintien et développement des lotissements communaux en priorité pour les jeunes ;

- Développement d'une régie foncière qui :
 - favoriserait notamment la création de logements tremplins pour faciliter l'accès à la propriété ;
- rénoverait et réaffecterait des logements communaux inutilisés Etude de la faisabilité d'un projet de logement collectif pour l'ancien abattoir. Etablissement d'un cadastre des gîtes touristiques en vue d'une régulation afin d'éviter la spéculation immobilière

14. TOURISME (VERT)

• **Objectif :** Le tourisme est une activité économique porteuse pour notre Ville. Il faut y consacrer les moyens pour le développer de façon durable.

Actions:

Soutien aux initiatives locales (RSI, ADL, MT) et à la Grande Forêt de Saint-Hubert. Réalisation d'évènements porteurs pour faire connaître la ville.

Communication accrue des événements locaux ;

Amplification des collaborations existantes avec la bibliothèque, SHA, les Hubertoises, le Musée Redouté, le Juillet Musical, l'UTA, l'Académie de musique... Développement de balades équestres, de circuits VTT et pédestres en partenariat avec les associations locales et les acteurs précités; Prévision de nouvelles aires de stationnement pour les camping-cars.

15. ECONOMIE - EMPLOI

• **Objectif**: Pour qu'une ville soit attractive, au-delà de son patrimoine, il faut des activités économiques et commerciales tant pour les citoyens locaux que pour les gens de passage. Même si la concurrence est rude avec les communes avoisinantes, notre Ville doit se démarquer par une offre pertinente et diversifiée.

Actions:

Création d'une entreprise de formation par le travail.

Mise en place d'outils d'accompagnement de projets avec l'ADL.

Développement d'une couveuse locale d'entreprise :

Acquisition d'emplacements vacants mis-à-disposition de commerçant pour le développement de projet ;

Politique incitative à l'esprit d'entreprise par une fiscalité plus réduite pour le développement de nouveaux projets ;

Valorisation des circuits courts.

16. MOBILITÉ ET VOIRIES

• **Objectif**: Améliorer la fluidité de la mobilité et la qualité des infrastructures routières.

Actions:

Amélioration de l'offre de stationnement au centre-ville

Amélioration de l'accessibilité PMR au Centre-Ville ;

Aménagement de trottoirs et de chemins pour le confort et la sécurité des piétons ;

Révision du plan de mobilité et développement de nouvelles voiries.

Mise en place d'un cadastre d'entretien et de réparation de voiries, trottoirs et avaloirs.

Poursuite de la rénovation urbaine- axe 2 en étant attentif aux points précités Sensibilisation à la sécurité routière.

17. PATRIMOINE

• **Objectif**: Saint-Hubert a la chance d'avoir un patrimoine local considérable. Le valoriser pour en faire un atout majeur constitue une priorité incontournable.

• Actions:

Exploitation maximale de l'accord-cadre actuel pour la Basilique ;

Renouvellement de cet accord-cadre pour la suite des rénovations :

Relance du partenariat avec Chambord;

Soutien au projet de revalorisation du quartier abbatial;

Rénovation de la Porte de Bastogne :

Étude de projets pour la réaffectation de bâtiments communaux (désacralisation de l'Eglise de Lorcy, ancien abattoir, logements inutilisés...)

Construction d'une halle couverte.

Valorisation de l'Hôtel de Ville en espace culturel tout en préservant la salle des mariages – création d'un accès PMR ;

Etablissement d'un cadastre du petit patrimoine afin de pouvoir le mettre en valeur et l'entretenir (CCATM) ;

Mise en valeur du patrimoine local afin d'améliorer la dynamique commerciale ; Création d'un parcours didactique sur le devoir de mémoire (basé sur le petit patrimoine lié aux 2 guerres).

18. **EAU**

Objectif: Moderniser le réseau d'eau et protéger les ressources hydriques.

Actions:

Modernisation du réseau d'eau avec IDELUX EAU :

Protection des captages ;

Suivi particulier des travaux de modernisation du réseau!

Réunion de la commission de l'eau (1x/an ou en cas de crise)

Informations régulières des citoyens.

19. FORÊT

• **Objectif**: Préserver les écosystèmes forestiers et garantir leur usage économique.

Actions:

Encouragement à la reforestation des parcelles ;

Adaptation de la gestion forestière au changement climatique.

Gestion durable des forêts communales :

Maintien des affouages pour les citoyens :

Optimalisation des coupes et ventes de bois.

20 BIEN-ÊTRE ANIMAL

• Objectif: Poursuivre les initiatives pour le bien-être animal.

Actions:

Soutien aux associations et à toutes les actions en faveur de la protection animale :

Pérennisation de l'organisation de la quinzaine du bien-être animal ;

Promotion du Conseil Consultatif du Bien-Etre animal et lui donner plus autonomie :

Création d'un caniparc;

Proposition de campagnes de sensibilisation et d'informations pour la cause animale.

21. FINANCES

• **Objectif**: Les temps sont durs et les finances communales fortement sollicitées, Il convient de stabiliser celles-ci sans augmenter les taxes afin de renouer avec des possibilités plus larges pour le développement de projets.

Actions:

Evaluation de la marge de manœuvre pour réaliser les projets – audit des finances communales et du CPAS ;

Examen de la faisabilité de la sortie du plan Oxygène ;

Transparence sur les différentes informations financières – présentation des comptes financiers ;

Etude de la faisabilité et de l'utilité des projets en organisant des concertations citoyennes ;

Mise en place d'un meilleur suivi de projets ;

Initiation de projets générateurs d'économies notamment en matière d'énergie ; Optimisation des sources de financement ;

Suivi des ASBL communales et para-communales ;

Communiquer les éléments intégrés au prix de l'eau ou les fondements des taxes particulières.

22. AÉRODROME

 Objectif: Gérer un aérodrome ne fait pas partie des missions premières d'une commune d'autant que c'est financièrement très lourd pour une petite entité comme la nôtre. Il convient de définir une stratégie de développement ou de réaffectation.

Actions:

Planification d'un audit et définition de futurs projets pour le développement de l'aérodrome.

23. **JEUNESSE**

Objectif: la jeunesse, c'est une période de la vie marquée par la quête de soi. C'est souvent un temps de rêves ambitieux et de découvertes mais aussi de doutes et de construction de l'identité. Une commune se doit d'accompagner les jeunes dans ce passage de la vie.

Actions:

Soutien à la maison des jeunes,

Soutien aux jeunes de nos villages et mise à disposition de locaux adéquats ;

Entretien des espaces de plaines de jeux :

Mise en place du Conseil communal des enfants.

24. SOCIAL

Objectif: La commune doit pouvoir offrir une place et une qualité de vie à chacun. La gestion de la dimension sociale de la commune doit s'adapter aux changements sociétaux. La commune et le CPAS doivent s'associer afin de soutenir les habitants au cours de leur vie.

ACTIONS: Poursuivre et renforcer le Plan de Cohésion Sociale. Ainsi lors de l'aménagement et de la rénovation des espaces et bâtiments publics (écoles, services communaux, aménagements sportifs et culturels), veiller à faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite (ainés, personnes handicapées, jeunes enfants, parents avec poussettes,...).

Promouvoir des activités intergénérationnelles d'échange, de services et de savoirs.

25. CIMETIERE:

Objectifs : Maintien du respect des traditions et pratiques funéraires locales.

Actions: Entretien et embellissement des cimetières:

Préservation et mise en valeur du Patrimoine historique des cimetières ;

Création d'un ossuaire dans les cimetières pressentis :

Gestion des concessions à l'abandon.

Conclusion:

Ce plan de politique communale définit un cadre d'actions ambitieux pour les prochaines années. Il repose sur une participation citoyenne active et une gestion responsable des ressources pour améliorer la qualité de vie de tous les habitants.

et DECIDE:

Art. 2:

La présente Déclaration de Politique Général sera mise en ligne sur le site Internet de la Commune, de même que sur la page Facebook de la Ville de Saint-Hubert et publiée conformément aux dispositions de l'article L1133-1 du CDLD.

Par le Conseil :

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre,

(s) F. LEROY

(s) D. NEUVENS

Pour extrait conforme:

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

LEROY

D. NEUVENS